

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2019

Présents : Danièle CASTERA, Alain CHASSEUR, Thierry GUILLOT, Jean-Pierre LAUDINET, Roger LARRODE, Patrice LAULOM, Thomas PEYRES, Josette PREUILHO,

Excusés : Annie BOULAIN, Danielle DEGOS, Eric LABASTE, Nathalie MARIMPOUY, Christelle POUYANNÉ, Sophie ROBERT, Pierre VENDRIOS

Pouvoirs : Annie BOULAIN à Patrice LAULOM, Danielle DEGOS à Roger LARRODÉ, Eric LABASTE à Thierry GUILLOT, Nathalie MARIMPOUY à Jean-Pierre LAUDINET, Christelle POUYANNÉ à Danièle CASTERA, Sophie ROBERT à Josette PREUILHO, Pierre VENDRIOS à Alain CHASSEUR

Secrétaire de séance : Patrice LAULOM

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rajouter 3 points à l'ordre du jour :

- Convention de mise à disposition de la CCPOA des locaux de l'école primaire et de la salle de l'Ormeau
- Annulation délibération n° 2019_04 du 28/01/2019 souscription d'un emprunt pour les travaux de rénovation de l'église
- Annulation délibération n° 2019_05 du 28 janvier 2019 souscription d'un prêt relais auprès du Crédit Agricole pour les travaux de rénovation de l'église

Approuvé à l'unanimité.

1) Approbation du compte rendu du 28 janvier 2019

Approuvé à l'unanimité.

2) Compte rendu des commissions :

Commission organisation des manifestations : organisation du repas de anciens prévu le samedi 23 février.

3) Acquisition épareuse d'accotement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de remplacer le broyeur d'accotement qui arrive en fin de parcours.

Une consultation a été lancée auprès de trois concessionnaires avec proposition de reprise de l'ancien broyeur.

Après analyse, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de GASSUAN à Tarnos pour :

Un rotobroyeur latéral Gyrax RZ 1600 d'un montant de 9600. 00 € TTC et une reprise de l'ancien broyeur pour un montant de 840. 00 € TTC.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition d'un rotobroyeur latéral Gyrax RZ 1600 d'un montant de 9600. 00 € TTC et la reprise de l'ancien broyeur pour un montant de 840.00 € TTC auprès du concessionnaire GASSUAN à Tarnos.

4/ Remplacement mobilier salle des associations

Monsieur le Maire propose de réaliser un inventaire du mobilier de la salle des associations, à savoir chaises, tables, couverts afin de prévoir l'achat du matériel nécessaire au Budget 2019.

5/ Projets 2019

Après discussion, les principaux projets d'investissement pour l'année 2019 sont arrêtés comme suit :

- Travaux d'aménagement du musée de la Mine
- Travaux de rénovation de l'église
- Création d'une salle commune dans le cadre de la construction de la résidence séniors
- Acquisition mobilier Salle des Associations
- Acquisition d'un tracteur d'occasion pour remplacer le tracteur Cérés en fin de parcours
- Acquisition d'un broyeur d'accotement
- Equipement informatique

6/ Point sur le dossier PLU

Monsieur le Maire rend compte de la réunion du 14/02/2019 qui s'est tenue dans les locaux de la CCPOA à Peyrehorade concernant la création de la zone AUa du PLU local.

Monsieur PIET Thierry, ayant fait part de ses inquiétudes par rapport à une future urbanisation de cette zone à proximité de son exploitation,

Après examen et échanges, il a été convenu, entre les parties intéressées, l'accord suivant :

- Supprimer un habitat collectif entre les bâtiments de l'exploitation de Monsieur Thierry PIET et l'habitat de Monsieur HEINRICH. Actuellement cadastrées parcelle 156 et triangle de la parcelle 163.
- Pour le reste de la zone AU, d'établir un retrait de 20 mètres au minimum à partir de la ligne séparative de l'exploitation de Monsieur Thierry PIET vers le projet de lotissement (soit un corridor sur les parcelles actuellement cadastrées 165 et 168 le long de la parcelle 402 ; ainsi que sur la parcelle 163 le long de la parcelle 346)
- D'établir sur ce corridor une bute de terre végétalisée, d'au minimum 2.50 mètres de hauteur afin de constituer un rempart phonique et olfactif (butte de terre de 2.5m de haut sur laquelle sera implantée une espèce végétale dense, à feuillage persistant ...).

Ces engagements seront actés dans un courrier de Monsieur le Maire de St Lon les Mines complétant l'enquête publique. M. Som conseille à M. Piet de se déplacer à l'enquête publique afin d'acter et appuyer cette démarche. Il signale que le PLUi devra réaliser une démarche similaire (Enquête Publique) étant donné qu'il est voté la semaine suivante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve cette décision dans le but de limiter les diverses nuisances et afin d'éviter les éventuels troubles de voisinages futurs.

7/ Point sur dossier PLUI

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet de Plan Local d'urbanisme Intercommunal a été arrêté en conseil communautaire du 19 février 2019. Le dossier sera soumis à enquête publique dès que les personnes publiques associées et consultées auront rendu leur avis dans le délai de trois mois.

8/ Point sur l'opération de rénovation de l'église

Les travaux ont commencé le 6 février. Les réunions de chantiers auront lieu tous les mercredis à 11 heures sur site.

9/ Point sur le dossier de la résidence séniors

Le permis de construire est cours d'instruction. Ce dossier a obtenu un avis favorable de la commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées. En attente de l'avis de la commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie.

10/ Point sur la station d'épuration

La station a été démolie et le terrain remis en état.

11/ Convention de mise à disposition de la CCPOA des locaux de l'école primaire et de la salle de l'Ormeau

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention de mise à disposition de la communauté de communes des locaux de l'école primaire et la salle de l'Ormeau pour l'exercice de l'Accueil de Loisirs le mercredi et durant les vacances scolaires. Elle a pour objectif de définir les conditions d'utilisation des locaux mis à disposition. La convention est conclue à compter du 01/01/2019 pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction.

Adoptée à l'unanimité.

12/ Annulation délibération n° 2019_04 du 28/01/2019 souscription d'un emprunt pour les travaux de rénovation de l'église

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L1612-1, la délibération n° 2019_04 du 28 janvier 2019 n'est pas recevable.

Il est donc proposé au conseil municipal de procéder à son annulation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'annulation de la délibération n° 2019_04 du 28/01/2019 concernant la souscription d'un emprunt pour les travaux de rénovation de l'église.

13/ Annulation délibération n° 2019_05 du 28 janvier 2019 souscription d'un prêt relais auprès du Crédit Agricole pour les travaux de rénovation de l'église

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L1612-1, la délibération n° 2019_04 du 28 janvier 2019 n'est pas recevable.

Il est donc proposé au conseil municipal de procéder à son annulation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'annulation de la délibération n° 2019_05 du 28/01/2019 concernant la souscription d'un prêt relais auprès du Crédit Agricole pour les travaux de rénovation de l'église.

14/ Questions et informations diverses

Acquisition tracteur de Madame Dulucq :

Afin de faciliter le travail des agents communaux, Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un tracteur d'occasion. Une offre de vente d'un tracteur « Renault 70 série limitée » a été faite à la commune par son propriétaire Madame DULUCQ Solange pour un montant de 3800 €. Approuvé à l'unanimité

Tour du Pays d'Orthe et Arrigans le 13 et 14 avril :

Dans le cadre du Tour du Pays d'Orthe et Arrigans, la section Peyrehorade Sports Cyclisme organise une étape à St Lon le dimanche 14 avril.

Projet lire et faire lire : Monsieur le Maire fait part du projet de l'association Familles Rurales d'organiser des ateliers de lecture en partenariat avec la bibliothèque municipale. Il s'agit d'un

programme national d'ouverture à la lecture et à la solidarité intergénérationnelle. L'association recherche des bénévoles de plus de 50 ans pour offrir une partie de leur temps libre aux enfants afin stimuler le goût de la lecture et de la littérature.

Une réunion à destination des agriculteurs de la commune est organisée par l'EMMA le 8 mars prochain à la salle des associations. Elle a pour objectif la sensibilisation à des pratiques culturelles plus respectueuses de l'environnement.